# Le tri sélectif

***Le respect des consignes de tri est indispensable pour une collecte de qualité et un traitement efficace des déchets. Faire mieux pour protéger les richesses de notre territoire, c'est possible.***

## Les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont les **déchets non recyclables** restant après tri sélectif et dépôts en déchetteries. Sur le territoire de Cap Atlantique, les ordures ménagères sont collectées **en porte-à-porte** grâce à des bacs. Pensez aussi aux plus de **120 conteneurs d'apport volontaire**, très pratiques, mis à votre disposition par la communauté d'agglomération

Consultez les emplacements des conteneurs d'apport volontaire

**Les consignes :**

- restes alimentaires,
- déchets d'hygiène et de nettoyage (masques, linguettes, coton-tige...),
- emballages souillés,
- objets en plastique hors emballages (cintre, jouets, vaisselle jetable, pailles …),
- vaisselle en verre et faïence.

## Les emballages et les papiers

Les emballages et les papiers sont des **déchets recyclables**. Pour être correctement recyclés, ils doivent être déposés dans en vrac dans le bac jaune ou dans l'un des **430 conteneurs en apport volontaire.**

Consultez les emplacements des conteneurs d'apport volontaire

**Les consignes :**

- bouteilles, bidons et flacons en plastique,
- emballages métalliques : canettes, barquettes, tubes, bidons, aérosols, conserves, blisters…,
- cartonnettes et briques alimentaires,
- sacs, sachets, tubes et films en plastique,
- barquettes et pots en plastique ou polystyrène,
- petits emballages métalliques (couvercles, collerettes, chauffes-plats, feuilles d'aluminium, capsules...),
- prospectus, journaux, magazines,
- courriers, enveloppes,
- catalogues, annuaires, livres,
- papier broyé, sacs et sachets en papier.

## Le verre

Pour participer à la collecte du verre, Cap Atlantique met à votre disposition près de 400 conteneurs en apport volontaire.

Consultez les emplacements des conteneurs d'apport volontaire

**Les consignes :**

- bouteilles vides,
- pots et bocaux en verre vides,
- flacons en verre.

## Les cartons

Tous les cartons peuvent être recyclés à condition d'être triés au bon endroit : dans l'une des 9 déchetteries ou dans un des 36 conteneurs mis à votre disposition sur l'ensemble du territoire.

Consultez les emplacements des conteneurs d'apport volontaire

**Les consignes :**

- cartons bruns,
- grands cartons ondulés,
- cartons de déménagement.

**MAIRIE DE PÉNESTIN**
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

**HORAIRES :**
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

**TÉL. :** 02 23 10 03 00